



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2025

Le huit avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2024.

Présents : M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, M. BÉNITO-GARCIA Richard, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme PARENT Vanessa, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, Mme BRECHET Christiane, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, Mme LE DOEUFF Anne-Marie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme HACCOURT Isabelle, M. GAUTIER David, Mme AVRIL Anne, M. LOT Rémi

Absents avec pouvoir : M. ROUMEGOUS Jim a donné pouvoir à Mme BRECHET Christiane, M. DA SILVA Jean-Yves a donné pouvoir à M. FERREIRA François, M. PAIN Cyril a donné pouvoir à Mme PARENT Vanessa, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée a donné pouvoir à M. CHARLES Loïc

Absents excusés : M. CHARLES Loïc, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis

Absents : Mme BONNAUDET Martine, M. MICHEAU Philippe, Mme MORANDEAU Patricia

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 21

2025-3-9 - Convention « insularité » avec l'Éducation nationale

Monsieur le Maire expose que face à la baisse des effectifs scolaires et à la fermeture de classes à la rentrée de 2023, les élus de l'île d'Oléron ont sollicité, en mars 2023, l'Éducation Nationale afin d'élaborer une convention de territoire visant à structurer et maintenir une offre éducative attractive et de qualité sur le territoire dans l'intérêt des enfants.

Le 20 mars 2023, le Président de la Communauté de Communes a adressé en ce sens un courrier au Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Charente Maritime, lequel a répondu favorablement en date du 25 avril 2023, en proposant d'engager un travail commun.

A travers cette démarche, les élus oléronais ont confirmé leur volonté commune de s'engager dans un travail partenarial afin d'aboutir à un véritable projet de territoire centré sur la qualité de l'enseignement et l'épanouissement des enfants, tout en prenant en compte les spécificités de l'insularité. A cette occasion, les huit maires ont insisté sur leur volonté que soit maintenu le principe de la présence d'une école dans chaque commune. Il est nécessaire de rappeler que cet engagement était conditionné à la proposition faite par l'Éducation Nationale de « geler » la carte scolaire sur le territoire jusqu'à la rentrée 2026.

Depuis mars 2023, différentes réunions de travail se sont tenues avec les élus, avec les enseignants, avec l'Inspection Académique du Chapus afin de rédiger une convention précisant

les engagements de chacun dans cette démarche qui repose sur trois piliers essentiels : la construction d'une alliance éducative locale, l'élaboration d'un projet éducatif ambitieux et la restructuration du réseau scolaire et de l'accompagnement des personnels.

Ladite convention sera signée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Charente Maritime, la Communauté de Communes de l'île d'Oléron et les maires des huit communes au plus tard en juin 2025.

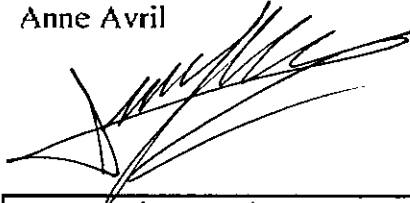
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- APPROUVE les principes de la convention Insularité Oléron 2024-2026 ci-jointe,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toute démarche et signer toute pièce destinée
- à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait le 17 avril 2025

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Anne Avril



Le Maire,
Michel PAREAU



Acte rendu exécutoire
Après télétransmission en S/Prefecture
Le

Et publication pendant 2 mois à compter
de ce jour aux lieux habituels de
affichage ou notification
Le 17 AVR. 2025

Le Maire, Michel PAREAU

